

Arrondissement de TORCY

## POUR PUBLICATION

### COMITE SYNDICAL du SMIAEP DE LA REGION DE TOURNAN SEANCE DU 27 MARS 2024

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la liste des délibérations remplace le compte rendu sommaire des séances du Comité Syndical du Syndicat afin d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

#### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

- **DELIBERATION n° 2024- 002 – approuvée par l'organe délibérant**  
Approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable du Trésor Public de Chelles, certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et autorisant le Président à signer le compte de gestion 2023.
- **DELIBERATION n° 2024-003 – approuvée par l'organe délibérant**  
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2023
- **DELIBERATION n° 2024-004 – approuvée par l'organe délibérant**  
Sur rapport du Président, Guy USSEGLIO-VIRETTA, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.
- **DELIBERATION n° 2024-005 – approuvée par l'organe délibérant**  
Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2024 présenté, au niveau du chapitre par section de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses comme en recettes.
- **DELIBERATION n° 2023-006 – approuvée par l'organe délibérant**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical fixe à 520 000 € les participations des communes de la brie centrale pour l'année 2024.

Le Secrétaire de Séance,





Le Président,

  
Guy USSEGLIO-VIRETTA